

FICHES CONCOURS

DROIT DU TRAVAIL ET POLITIQUE DE L'EMPLOI

L'emploi hier et aujourd'hui

www.pergama.fr

Juin 2025



Camille Pissarro, Paysanne

1. L'évolution quantitative de l'emploi

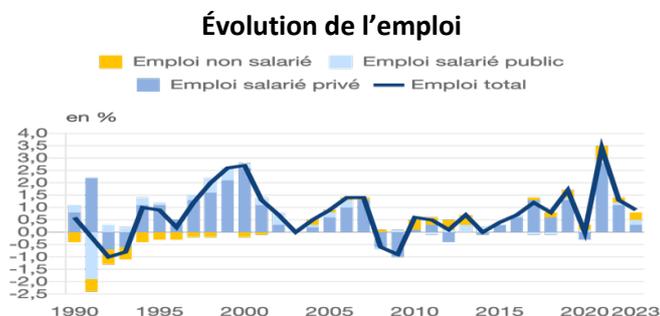
Selon les « estimations d'emploi »¹, la DARES² et l'Insee³ indiquent, que, fin 2013, L'on décompte **30,3 millions d'emplois**, dont 27 millions sont des emplois salariés et 3,3 millions des emplois non-salariés. Les séries établies sur le fondement de cet indicateur montrent que sur la période allant de 1975 à 2023, les emplois sont passés de 22,11 millions à 30,3 millions, soit **plus de 8 millions d'emplois en près de 50 ans**, ce qui n'a pas empêché le maintien d'un chômage élevé, l'augmentation de la population d'âge actif et celle du taux d'activité ayant parallèlement conduit à augmenter le nombre des candidats à l'emploi. De plus, les créations d'emploi ont été irrégulières : des périodes de forte croissance ont alterné avec des périodes de stagnation, voire de destruction d'emplois (début des années 1990, période 2008-2009). Ainsi, ce n'est qu'en 2015, après une période de réduction des emplois, que le niveau d'emploi de 2007 a été rattrapé. L'emploi est ensuite reparti à la hausse à partir de 2016 : + 219 000 en 2016, + 483 000 en 2019, + 444 000 en 2022 et + 238 000 en 2023. Aujourd'hui, après un ralentissement du mouvement d'augmentation, les destructions d'emploi ont repris fin 2024. L'on notera ci-dessous (cf. partie 3, graphique sur la composition de l'emploi) l'évolution de l'emploi non salarié. En décroissance constante dans la deuxième partie du XXe siècle, les emplois de non-salariés ont cessé de baisser en 2005. Ils ont même augmenté par la suite de

¹ Les données d'estimation des emplois sont différentes de celles concernant la population active occupée au sens du BIT. Ni la source ni les définitions ne sont identiques : les estimations d'emploi sont tirées des déclarations annuelles de données sociales ou des fichiers des régimes de sécurité sociale au 31 décembre de l'année. Les chiffres de la population active et active occupée sont tirés du recensement, avec une définition conventionnelle de l'emploi).

² Services statistiques du ministère du travail

³ *Emploi, chômage, revenus du travail*, Insee références, décembre 2024

manière nette et représentent désormais 11 % des emplois. La création du statut d'autoentrepreneur dans la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a certainement favorisé cette augmentation, en simplifiant fortement les formalités administratives et en prévoyant une cotisation unique assise sur le chiffre d'affaires



D'autres indicateurs permettent de mesurer la situation de l'emploi : la mesure de la **population active**, qui regroupe les actifs en emploi et les demandeurs d'emploi au sens du BIT⁴, le **taux d'activité** (pourcentage de la population qui fait partie de la population active, le plus souvent calculée sur la population d'âge actif de 15 à 64 ans), le **taux d'emploi** (pourcentage de la population active qui occupe un emploi, calculé de 15 à 64 ans) et le taux de chômage (pourcentage de la population active sans emploi). L'on constate, sur la période 1975-2023, une forte augmentation de la population active mais aussi du chômage, ainsi qu'une amélioration des taux d'activité et des taux d'emploi. Ces deux indicateurs varient fortement en fonction de l'âge.

Évolution de la population active, des taux d'activité et d'emploi pour les 15-64 ans (en milliers)

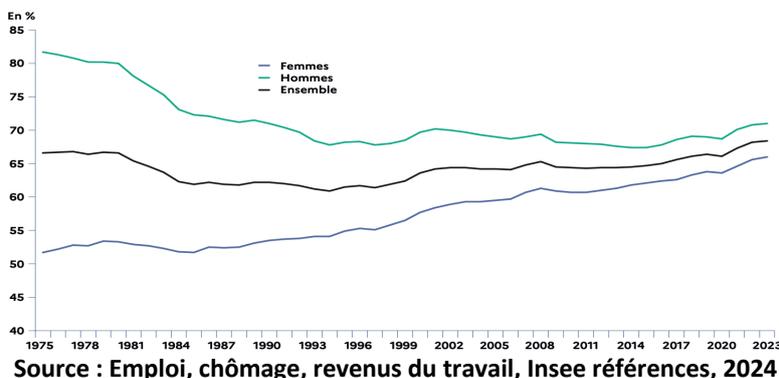
	1975	1990	2005	2020	2023	2024
Pop. active	22 666	25 413	28 104	29 554	30 851	31 400
Dt chômeurs	826	2 047	2 504	2 380	2 290	2 321
Taux chômage⁵	3,6 %	8,1 %	8,9 %	8,1 %	7,4 %	7,4 %
Taux d'activité	69,1 % F : 54,5 H : 83,9	67,6 %	70,4 %	71,9 %	73,9 % F : 71,1 H : 76,7	74,5 % F : 71,5 H : 77,5
Taux d'emploi	66,6 % F : 51,7 H : 81,7	62,2 %	64,1%	66 %	68,4 % F : 65,9 H : 70,9	68,8 % F : 66,4 H : 71,6

⁴ Les actifs en emploi au sens du BIT recouvrent les personnes qui ont effectué un travail rémunéré (même très brièvement) au cours d'une période de référence ou qui ont été absentes de leur travail pour divers motifs. Un demandeur d'emploi au sens du BIT est une personne qui est sans emploi une semaine de référence, disponible pour travailler dans un délai court (2 semaines) et qui a recherché activement un travail dans les 4 dernières semaines. Ces définitions sont conventionnelles : elles ont leur part d'arbitraire.

⁵ A certaines périodes (seconde partie des années 90 et de 2013 à 2016), le taux de chômage a dépassé 10 %.

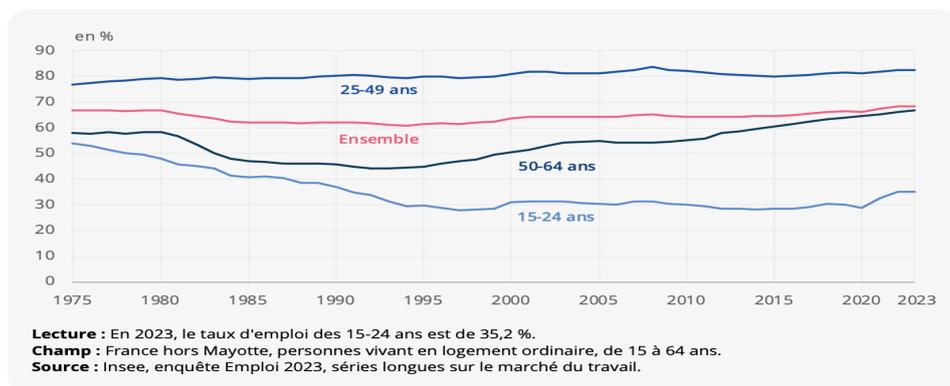
Les taux d'activité et d'emploi sont des moyennes, qui recouvrent des **différences entre hommes et femmes**. Très fortes en début de période, ces différences se sont aujourd'hui réduites mais restent nettes, fonction, pour l'essentiel, du nombre d'enfants, qui fait baisser le taux d'activité des mères.

Taux d'emploi selon le sexe de 1975 à 2023



Les taux d'emploi sont également très **différents selon l'âge** et ont évolué depuis 1975.

Taux d'emploi par âge depuis 1975



Source : Une photographie du marché du travail en 2023, Insee première, mars 2024)

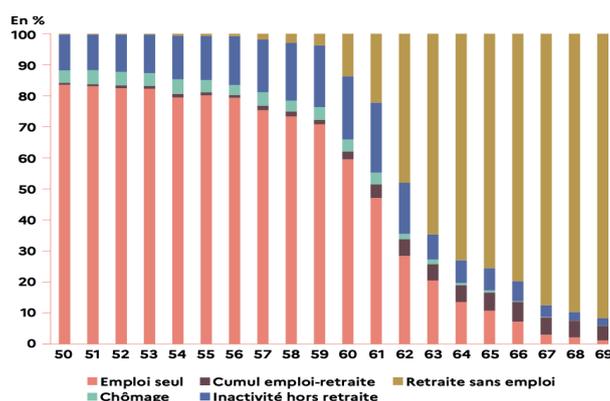
Le taux d'emploi des 25-49 ans est en 2023 à un haut niveau (82,6 %) et a légèrement progressé sur la période.

L'emploi des jeunes (15-24 ans), qui dépassait 50 % en 1975, s'est effondré avec la crise économique des années 70. La baisse a cessé aux alentours des années 2000 mais sans remontée forte, sauf après 2020, grâce à un effort marqué sur l'apprentissage, qui a bénéficié essentiellement aux jeunes en études supérieures : en 2023, le taux d'emploi des jeunes est de 35,2 %, plus haut niveau depuis le début des années 90, mais sa croissance, forte en 2021 et 2022, a ralenti dès 2023. Ce faible taux d'emploi s'explique par la prolongation d'études mais aussi par une difficulté particulière d'insertion des jeunes : les jeunes interrogés en 2023 qui ont terminé leurs études initiales en 2017 ont mis en moyenne 7 mois pour obtenir un premier emploi (le plus souvent en CDD), 22 mois pour les jeunes peu ou pas diplômés.

La hausse du taux d'emploi a par contre été forte depuis 2000 pour la catégorie des seniors (ici les 50-64 ans⁶). Le taux d'emploi de cette classe d'âge avait fortement baissé avec la mise en place de la retraite à 60 ans en 1982 et l'institution de préretraites « publiques » (prises en charge par l'État et l'assurance chômage) dès avant cet âge, décidée alors au titre de la politique de l'emploi. La politique s'est inversée à partir des années 2000 avec la volonté de reculer l'âge de la retraite pour des raisons d'équilibre financier du régime : fin des préretraites publiques, suppression de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés, assouplissement des conditions de cumul entre retraite et activité, enfin recul de l'âge de la retraite en 2010 – l'augmentation du taux d'emploi des seniors a été constante. Il est en 2023 de 66,9 % pour les 50-64 ans, 58,4 % si l'on choisit les bornes 55-64 ans. Il existe toutefois une nette différence entre les 50-54 ans, dont le taux d'emploi est en 2023 proche de 80 %, les 55-59 ans, dont le taux d'emploi (77 %) se rapproche peu à peu de cet étiage et les 60-64 ans dont le taux d'emploi reste bas (38,9 %). La situation des seniors évolue année après année.

En 2023, on constate une lente décroissance de la situation d'emploi à partir de 54-55 ans, un faible chômage et une augmentation de l'inactivité hors retraite jusqu'à 61 ans, situation à laquelle la retraite se substitue peu à peu.

Situation d'activité et de retraite des seniors par âge détaillé en 2023



Source : Les seniors sur le marché du travail en 2023, Dares-Résultats, septembre 2023

A noter enfin, au-delà de ces indicateurs généraux, qu'un phénomène spécifique a affecté l'emploi après la crise COVID : la main d'œuvre est devenue plus mobile. Ainsi, dans ses points trimestriels sur le marché du travail, la Dares note que mi-2024, on comptait 71 déclarations d'embauche pour une création d'emploi, alors que le ratio était de 29 en 2019. La difficulté à recruter sur certains secteurs d'activité en a été accrue, du moins jusqu'en 2023, année où ces tensions ont baissé.

2. Comparaisons internationales

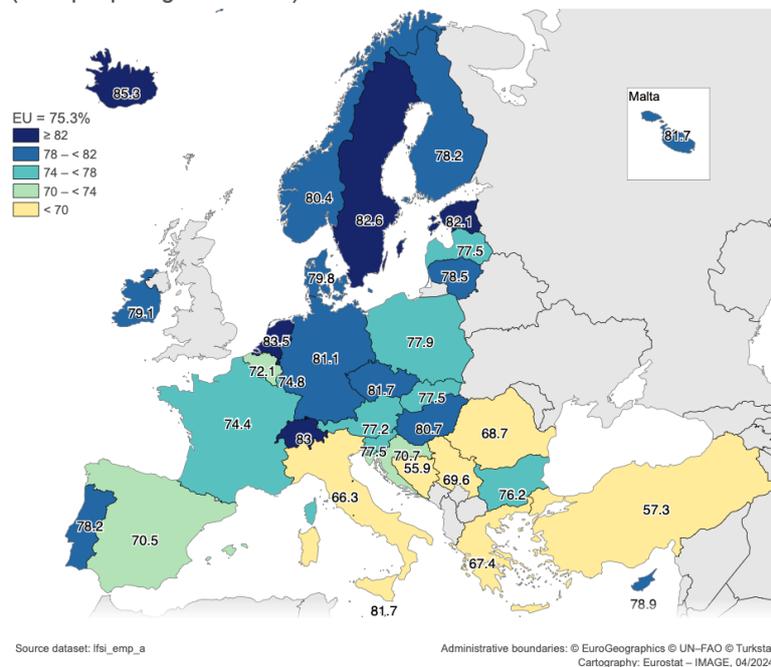
Avec, en 2023, un taux d'activité moyen des 15-64 ans de 75 %, plus élevé que celui de la France (73,9%), et un chômage plus bas, l'Union européenne est en moyenne dans une

⁶ Les seniors sont, selon les études, définis soit comme la tranche d'âge 50-64 ans soit comme celle des 55-64 ans. Ces bornes ont aujourd'hui moins de pertinence (les taux d'emploi sont très différents selon les tranches d'âge, la tranche 60-64 ans se distinguant aujourd'hui nettement par un faible taux d'emploi, même si l'emploi des seniors commence à baisser légèrement à partir de 54 ans.

situation de mobilisation de ses forces productives meilleure que la France. Plusieurs pays européens (Allemagne, Finlande, Suède, Danemark, Pays-Bas, Pays baltes) frôlent ou dépassent un taux d'activité de 80 %. L'écart est fort également pour le taux d'emploi (cf. carte ci-dessous) : le taux d'emploi européen est supérieur à celui de la France et il est nettement plus élevé dans les pays européens qui lui sont comparables (attention, les bornes d'âge d'Eurostat, ici 20-64 ans, sont différentes de celles utilisées par la statistique en France). Il est vrai que des taux d'activité ou d'emploi élevés peuvent être trompeurs s'ils recouvrent un plus fort recours des femmes au temps partiel, ce qui est le cas en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède. Il reste indéniable que **la relative faiblesse des taux d'activité et d'emploi** en France conduit à un moindre ratio PIB/habitant. C'est une des causes du déficit public : la France dépense trop, non pas en valeur absolue mais compte tenu des moindres richesses produites par habitant, du fait d'un développement de l'emploi insuffisant.

Autre point de comparaison sensible, **le nombre d'heures travaillées**. Sur ce point, en 2023, avec 1607 heures annuelles par personne en emploi (salariés et non-salariés et temps plein et temps partiel confondus), la France se trouve, selon une note du Conseil d'analyse économique (*Objectif plein emploi : pourquoi et comment ?* mars 2025), dans une situation comparable à celle de l'Allemagne et du Royaume-Uni, sachant toutefois que les actifs des Etats-Unis travaillent entre 200 et 300 heures de plus par an. En revanche, du fait de la faiblesse du taux d'emploi en France, notamment en ce qui concerne les jeunes et les seniors après 60 ans, le ratio heures travaillées / habitant y est inférieur à celui des autres pays.

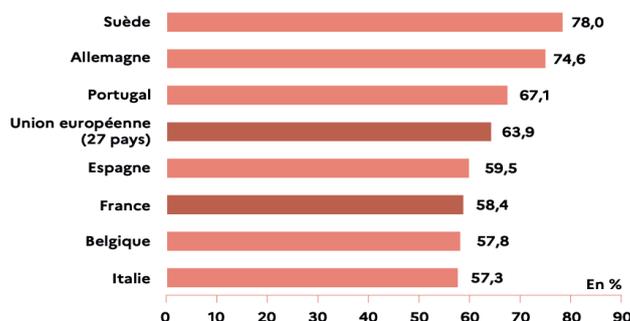
Employment rate, 2023
(% of people aged 20 to 64)



Le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans en France (35,2 %) est égal à la moyenne européenne mais nombre de pays ont un taux nettement supérieur : l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Suède et les Pays-Bas sont proches de 50 % pour cette tranche d'âge voire dépassent ce taux.

Quant au **taux d'emploi des seniors** de 55-64 ans, il reste inférieur à la moyenne européenne, mais la différence (très marquée) porte désormais sur la tranche d'âge partir de 60 ans.

Taux d'emploi des 55-64 ans dans quelques pays de l'Union européenne en 2023



Comparaison des taux d'emploi des seniors UE/France en 2023

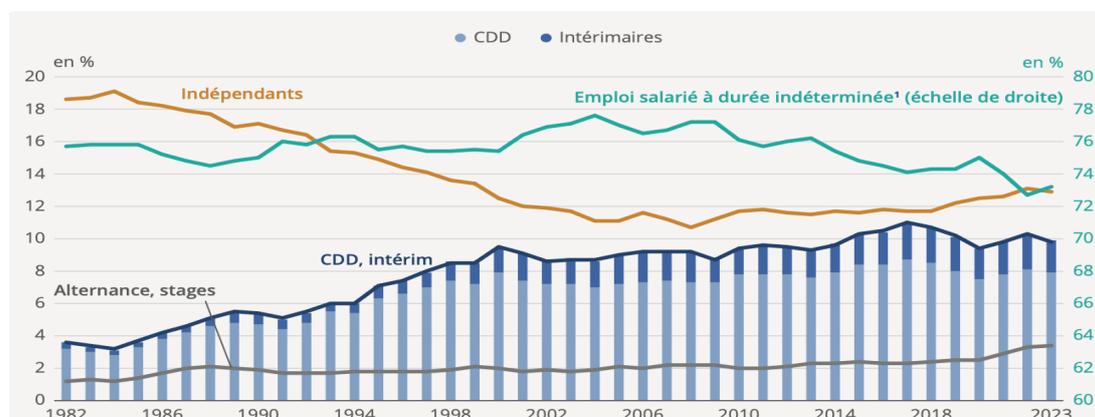
	Union européenne	France
Seniors 55-64 ans	63,9	58,4
Tranche âge 55-59 ans	76	77
Tranche âge 60-64 ans	50,6	38,9

Source : Eurostat, Labor Force Survey

3. Les situations d'emploi spécifiques

Depuis les années 1980 et la crise économique qui a alors sévi, l'emploi a évolué, avec la hausse de ce que l'on nomme les « **formes particulières d'emploi** », notamment les contrats à durée déterminée (**CDD et contrats d'intérim**), au détriment, depuis 2004, de la part des personnes en CDI (contrats salariés à durée indéterminée et fonctionnaires). Certes, la part des CDI dans l'emploi total reste dominante avec 73,2 % en 2023 mais elle a perdu plus de 4 points en 20 ans. La part des CDD et intérimaires paraît modeste (en 2023 : 9,8 % de l'emploi) mais a plus que doublé depuis les débuts de la crise.

La composition de l'emploi, évolutions 1982-2023

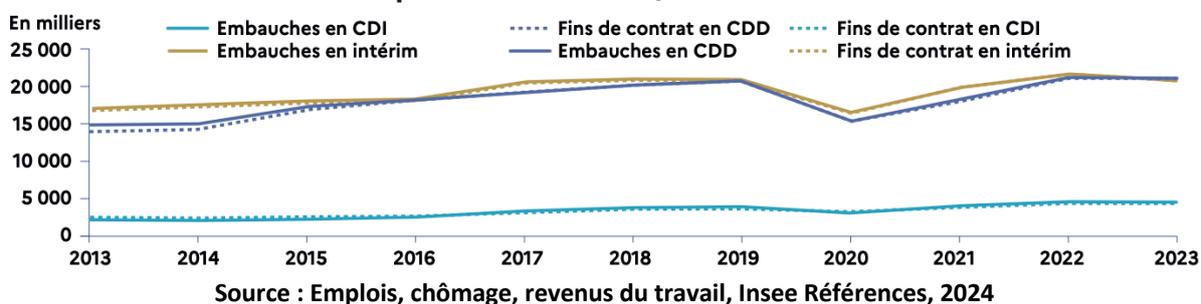


Source : Emplois, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2024

Si la part des CDD et contrats d'intérim est très minoritaire dans l'emploi, elle est dominante dans les embauches : sur les 46,2 millions de contrats de travail signés en 2023 dans le secteur privé, 4,4 étaient des CDI et 41,8 des CDD ou contrats d'intérim. Parmi ces derniers, les contrats courts (31 jours au plus) sont en 2023 très majoritaires (87,8 %), et cela depuis longtemps, à cause, notamment, de la part prise par des secteurs grands consommateurs d'intérim, restauration, hébergement, établissements médico-sociaux, petites entreprises qui ajustent strictement les recrutements à leurs besoins.

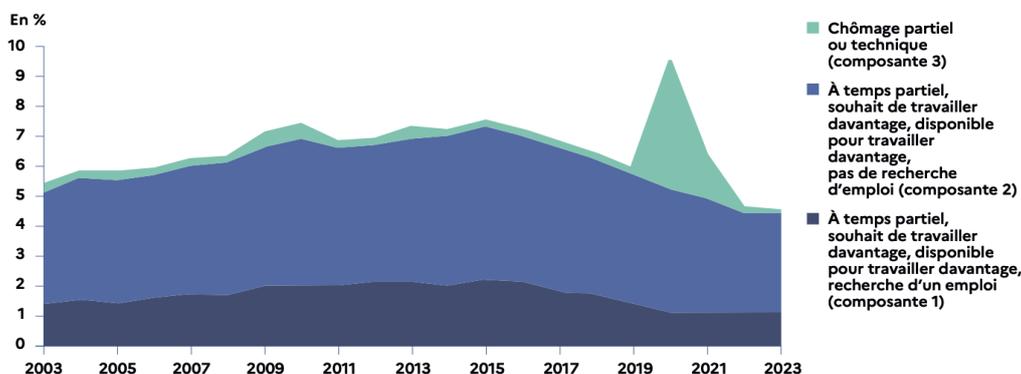
La part des jeunes dans ces contrats est importante : 23,6 % des jeunes sont en CDD ou intérim (bien davantage pour les jeunes peu ou pas diplômés) contre 9,5 % des 25-49 ans. Les jeunes sortis d'études en 2017 ont mis 19 mois à accéder à un CDI, 15 mois pour les diplômés du supérieur, 34 mois pour les jeunes sans diplômes.

1. Embauches et fins de contrat par nature de contrat, de 2013 à 2023



Par ailleurs, l'Insee mesure le **sous-emploi**, qui recouvre les actifs en chômage technique ou en chômage partiel (fermeture temporaire de l'entreprise ou réduction des horaires pour des raisons liées à la conjoncture économique) et les personnes qui, disposant d'un emploi à temps partiel, souhaiteraient travailler davantage (sans toujours chercher un emploi). Au sens du BIT, ces personnes sont considérées comme actives. Après le pic du chômage technique lié à la crise sanitaire, le sous-emploi recouvre aujourd'hui, pour l'essentiel, le temps partiel non choisi. Les personnes concernées étaient en 2023 1,3 million, soit 4,4 % des personnes en emploi. Le sous-emploi concerne davantage les femmes (6,2 %) que les hommes (2,7 %). Depuis l'embellie de l'emploi de 2015, il est en nette baisse : c'est un « amortisseur de crise » tout en étant une cause de la pauvreté au travail.

Part des personnes en situation de sous-emploi parmi les personnes en emploi (2003-2023)

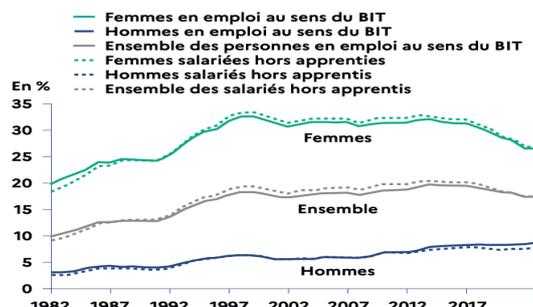


Source : Emplois, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2024

D'une manière plus générale, **le temps partiel** concerne 4,2 millions de salariés, soit 17,4 % de cette catégorie. Il concerne davantage les femmes (26,6 % sont à temps partiel) que les hommes (7,8 %). Pour les femmes, le temps partiel est corrélé au nombre d'enfants.

Là aussi, le temps partiel a baissé depuis 2015, signe qu'il était, au moins pour une part, lié à la crise.

Part du temps partiel dans l'emploi 1982-2023

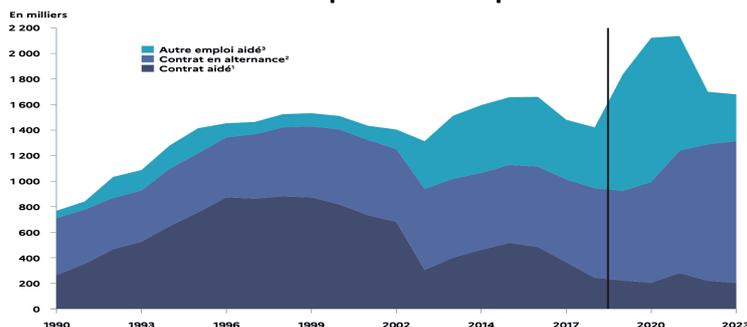


Source : Emplois, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2024

Parmi les emplois spécifiques figurent également **les emplois aidés** par les pouvoirs publics, qui relèvent de règles particulières quant aux caractéristiques des bénéficiaires, à leur durée, à leur rémunération et aux obligations de l'employeur. Le graphique ci-dessous distingue trois catégories d'emplois aidés : au premier niveau, les emplois aidés d'insertion, qui s'adressent aux populations éloignées de l'emploi et recouvrent plusieurs formules, contrats uniques d'insertion, parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique ; au-dessus, les contrats de formation en alternance, apprentissage et contrats de professionnalisation ; enfin, les aides publiques ciblées sur certains territoires (emplois francs, aides à la création d'entreprise...). Fin 2023, 1,7 million de personnes bénéficiaient d'un contrat aidé.

La structure des emplois aidés a beaucoup évolué : dans les années 90 et encore jusqu'au milieu des années 2010, le recours aux contrats d'insertion a été important. La situation a évolué à partir de 2017, où l'efficacité de tels contrats sur l'accès à l'emploi durable a été mise en doute et où ont été préférées des formules plus exigeantes, comportant notamment davantage de formation (parcours emploi compétences), emplois de ce fait plus coûteux et moins accessibles : le nombre a baissé. Les contrats en alternance se sont à l'inverse développés dans les années récentes : en 2023, portés par le développement de l'apprentissage, ils ont bénéficié à plus d'un million de personnes. Les aides territorialisées ont été beaucoup utilisées après la crise COVID et se sont réduites ensuite.

Effectifs en emplois aidés depuis 1990

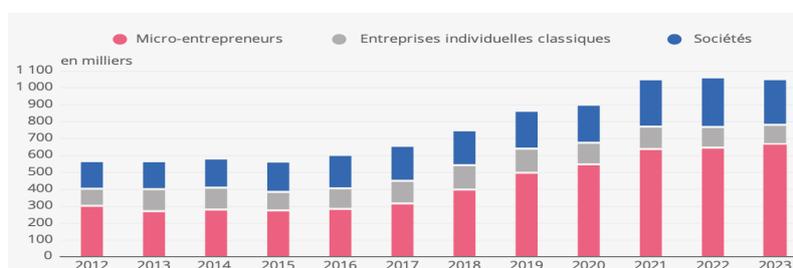


Source : Emplois, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2024

Les emplois aidés sont décomptés statistiquement comme des emplois. Au demeurant, leurs bénéficiaires relèvent, malgré les spécificités de leur contrat de travail, du droit du travail ordinaire. Cette situation peut rendre moins lisibles les statistiques sur l'évolution de l'emploi : ainsi, l'augmentation importante de l'apprentissage à partir de 2021, qui résulte de décisions gouvernementales d'accroissement des aides publiques et non pas d'une reprise économique, a nettement amélioré les indicateurs d'emploi, notamment pour les jeunes.

Enfin, en 2023, s'agissant des **emplois non-salariés**, près des 2/3 des nouvelles entreprises créées l'ont été en tant que **microentreprises**. Cependant, l'on estime que 70 % seulement des microentreprises créées une année donnée sont économiquement actives cette année-là et, chaque année, 20 % des emplois de non-salariés créés au titre du micro-entrepreneuriat disparaissent, ce qui relativise l'importance de ces créations.

Nombre de créations d'entreprises depuis 2012 et part des microentreprises



Source : créations d'entreprises, Insee première février 2024

4. Les mutations de l'emploi sur le long terme

En 1970, l'emploi était principalement masculin (64 %). L'industrie (26 %), l'agriculture (12 %) et la construction (9 %) représentaient à elles trois près de la moitié des emplois, et plus d'une personne sur cinq ayant un emploi exerçait une activité non salariée (21 %) ⁷.

En 2023, avec 49 % de femmes, l'emploi s'approche de la parité. Les personnes en emploi sont très majoritairement salariées (89 %). Le secteur tertiaire représente 80 % des emplois, l'industrie un peu plus de 11 %, la construction 6,5 % et l'agriculture moins de 2 %.

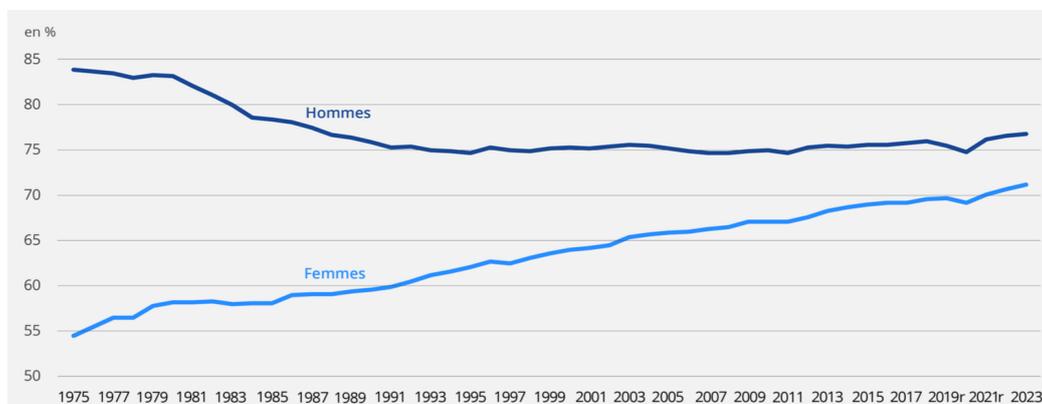
La **féminisation de l'activité** est nette depuis 50 ans : en 1975, 30 points séparaient le taux d'activité des hommes et des femmes. En 2023, l'écart n'est plus que de 5,6 points, sachant que, si le taux d'activité des femmes a continûment augmenté, celui des hommes a baissé dans les années 80 avant de se stabiliser ⁸. Les taux d'emploi se sont également rapprochés

⁷ Ces données sont celles de la France métropolitaine

⁸ L'évolution du taux d'activité des hommes est peu étudiée : elle pose pourtant question. Si la baisse d'ensemble des années 75 à 90 peut s'expliquer par l'impact de la crise, recul de l'entrée (baisse du taux d'activité des jeunes) et retrait précoce de l'activité, on constate aussi que, de 1975 à 2023, le taux d'activité des hommes de 25 à 49 ans est passé de 96,8 % à 92,5 %, la baisse ayant surtout eu lieu après 1990 (96 % cette année-là). Selon la note *Femmes et hommes, l'égalité en question* (Insee Références, 2022), cette hausse de l'inactivité est liée à l'exclusion d'hommes jeunes et peu diplômés et à une augmentation de ceux ayant des problèmes de santé.

(voir ci-dessus, partie 1) puisque le taux de chômage des femmes est aujourd’hui légèrement moindre que celui des hommes.

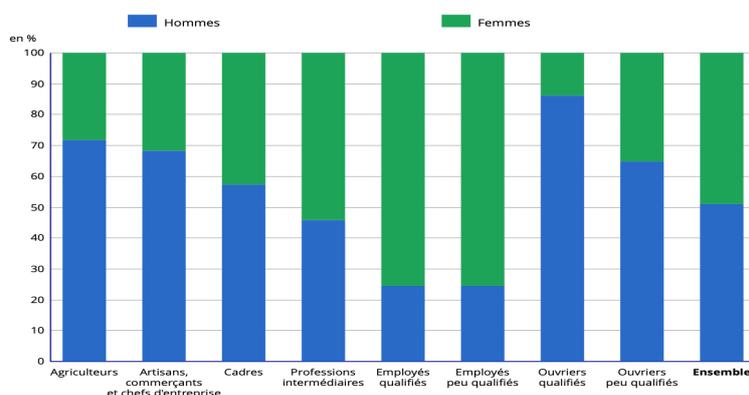
Taux d’activité des 15-64 ans selon le sexe de 1975 à 2023



Toutefois, si le taux d’activité des femmes sans enfants est, de 25 à 49 ans, très proche de celui des hommes sans enfants (89 %), il baisse pour les mères de 2 enfants dont un de moins de 3 ans (taux de 79 %) et surtout pour celles qui ont 3 enfants, dont un petit (taux de 54 %). Les mères sont alors plus souvent à temps partiel (cf. ci-dessus). Autrement dit, ce sont les femmes qui subissent les conséquences des charges de famille dans leur vie professionnelle, même si la comparaison entre 2002 et 2021 (cf. *Évolution des inégalités entre les femmes et les hommes*, blog de l’Insee, mars 2025) montrent que les écarts se sont réduits : les mères investissent aujourd’hui davantage la sphère professionnelle.

D’autres différences perdurent. Les femmes s’engagent moins dans les filières de formation scientifiques et techniques ou dans les filières sélectives (hors médecine). Elles accèdent davantage qu’auparavant au statut de cadre et aux professions intellectuelles supérieures (elles en représentent désormais 42 %) mais elles sont alors plus souvent professeurs et cadres administratifs que cadres techniques : les métiers restent en effet sexués. Les femmes sont en outre plus présentes que les hommes parmi les emplois peu qualifiés. Enfin, elles accèdent moins que les hommes aux postes les plus élevés : elles ne représentent que 29 % des cadres dirigeants.

Répartition par sexe des groupes socioprofessionnels en 2022

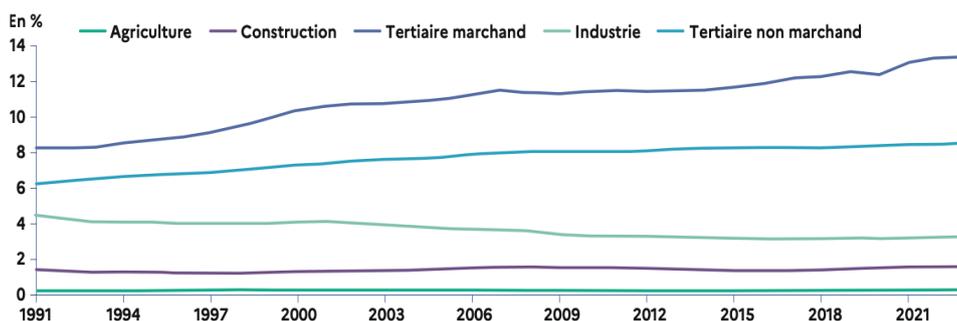


Source : Insee, portrait des professions en France en 2022, Insee-Première, avril 2024

Ces données expliquent qu'à temps de travail identique, l'écart de salaire soit encore net (14 %) car les métiers ne sont pas rémunérés identiquement. A poste identique, l'écart reste de 4%.

S'agissant de l'évolution des secteurs d'activité, la **tertiarisation** se poursuit aujourd'hui : comme le montre le graphique ci-dessous, la hausse de l'emploi est portée par le secteur tertiaire marchand, moins par le tertiaire non marchand. Les secteurs industriel et agricole sont en décroissance depuis 30 ans, même si l'activité industrielle semble se stabiliser depuis quelques années.

Emploi salarié par secteur d'activité de 1991 à 2023

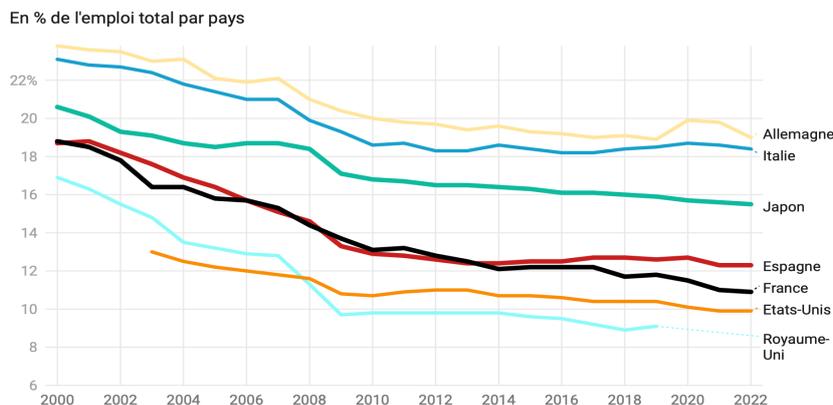


Source : Emplois, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2024

La baisse du secteur industriel a été plus prononcée en France que dans d'autres pays : c'est massivement la délocalisation du secteur automobile, au début des années 2000, qui a joué.

Comme d'autres pays, la France tente depuis plus de 10 ans de se réindustrialiser : la désindustrialisation a en effet eu des conséquences sur certains bassins d'emploi, provoquant des pertes d'emploi et une augmentation des inégalités territoriales. Par ailleurs, la crise du COVID comme la guerre en Ukraine ont démontré les risques de dépendance à l'égard de certains pays étrangers (la Chine principalement) pour des biens indispensables. La politique de réindustrialisation a surtout porté sur la baisse des coûts puis, avec le Plan France 2030, sur des secteurs d'avenir. Elle est parvenue à stabiliser l'emploi industriel sans le développer : de fait, certaines productions ne reviendront pas, d'autres devront être aidées si l'on souhaite leur implantation. Il reste douteux que cette réindustrialisation ait un effet prononcé sur l'emploi.

Le recul de l'emploi manufacturier.

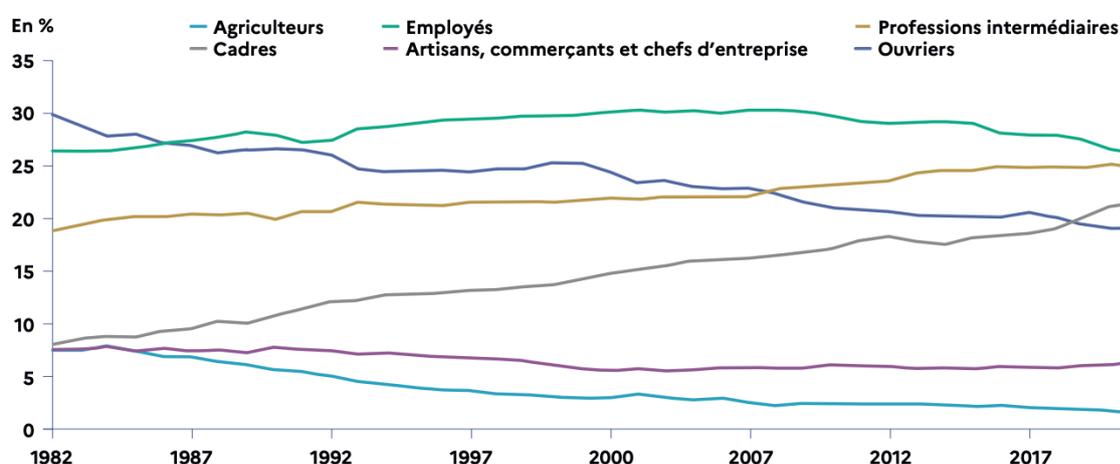


Source : Réindustrialiser ne fera pas revenir à la situation des années 80, blog CEPII, Juillet 2024

Enfin, la dernière évolution marquante de l'emploi sur le long terme concerne **l'évolution des catégories socio-professionnelles et des métiers.**

L'emploi est en effet devenu plus qualifié : comme le montre le graphique ci-dessus, de 1982 à 2023, la part des ouvriers a diminué de 11 points, celle des employés, après avoir un peu augmenté, a légèrement baissé depuis 2009 et se situe désormais un peu en deçà de son niveau de 1982. A l'inverse, la part des cadres a augmenté de 14,4 points (passant de 8 à 22,4 % des emplois) et celle des professions intermédiaires de 6,3 points. Les cadres sont désormais plus nombreux que les ouvriers, alors qu'au début des années 80, les ouvriers étaient 4 fois plus nombreux qu'eux. Le développement de certaines fonctions dans l'entreprise (informatique, recherche, marketing et fonction commerciale) explique cette évolution

Évolution des catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi de 1982 à 2023



Lecture : en 2023, 22,4 % des personnes en emploi sont cadres.

Source : Emplois, chômage, revenus du travail, Insee Références, 2024

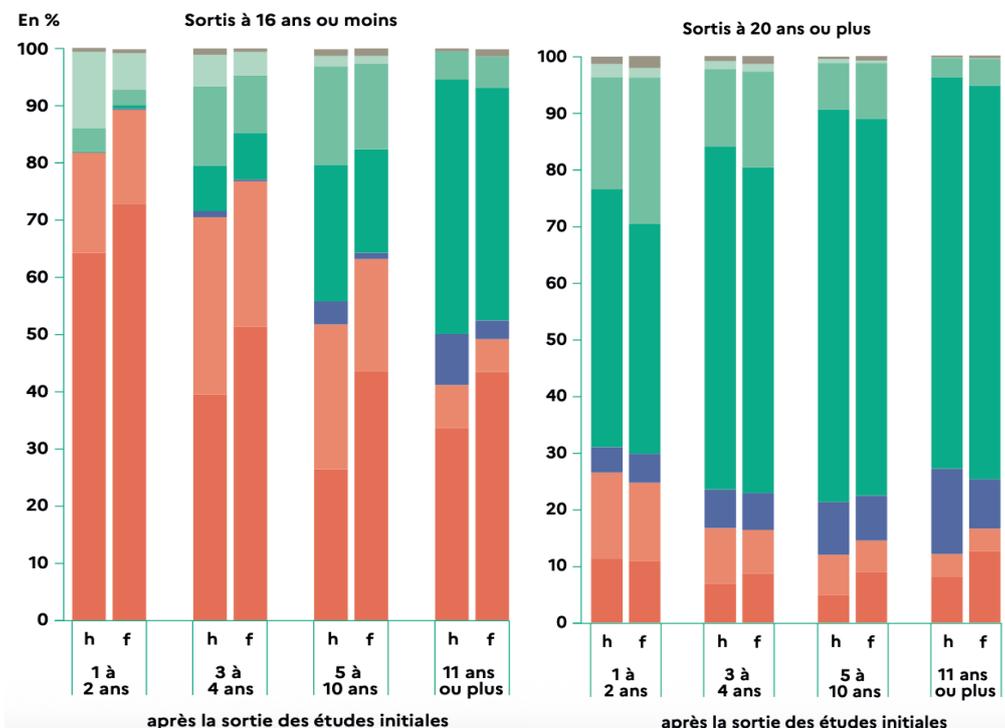
L'évolution des métiers s'est accompagnée d'une **évolution de la formation et des diplômes** : l'âge moyen de sortie des études est passé de 16 à 21 ans entre les générations 35 et 75 et il s'est ensuite stabilisé. L'allongement des études s'est traduit par une augmentation des diplômes. 67 % des personnes de la génération née en 2035 étaient sans diplômes ou n'avaient que le brevet des collèges, pourcentage tombé à 11 % pour la génération née en 90. Aujourd'hui 47 % des personnes en emploi ont un diplôme bac + 2 et au-delà.

Enfin, la situation des jeunes (15-24 ans) sur le marché du travail est particulière : leur taux de chômage est traditionnellement élevé en France (le point haut a été en 2012 de 27,9 %, soit 2,6 fois le taux de chômage d'ensemble) mais il s'est amélioré depuis 2015. Le taux d'activité des jeunes, qui était de 37,7 % en 2014, est monté à 42,2 % en 2023 et leur chômage a baissé à 17,2 %, soit encore 2,3 fois le taux global (7,3 %). L'effort effectué en faveur des jeunes, avec notamment l'augmentation des aides pour l'apprentissage, a joué un rôle décisif. Cependant, le chômage des jeunes a à nouveau augmenté en 2024 (19,1 % en fin d'année) comme au premier trimestre 2025 (19,2 %).

Reste que la situation des jeunes dépend fortement de leur niveau de diplômes. L'écart entre le taux d'insertion dans l'emploi entre les jeunes sortis à 16 ans et ceux sortis à 20 ans ou plus

est très important et perdure des années après la fin des études. L'augmentation de la qualification des emplois pénalise les jeunes ayant une formation limitée.

Situation sur le marché du travail selon le sexe et l'âge de sortie des études initiales et le délai écoulé ensuite



■ Autre ■ Alternance ■ CDD & intérim ■ CDI ■ Indépendants ■ Chômage ■ Inactifs

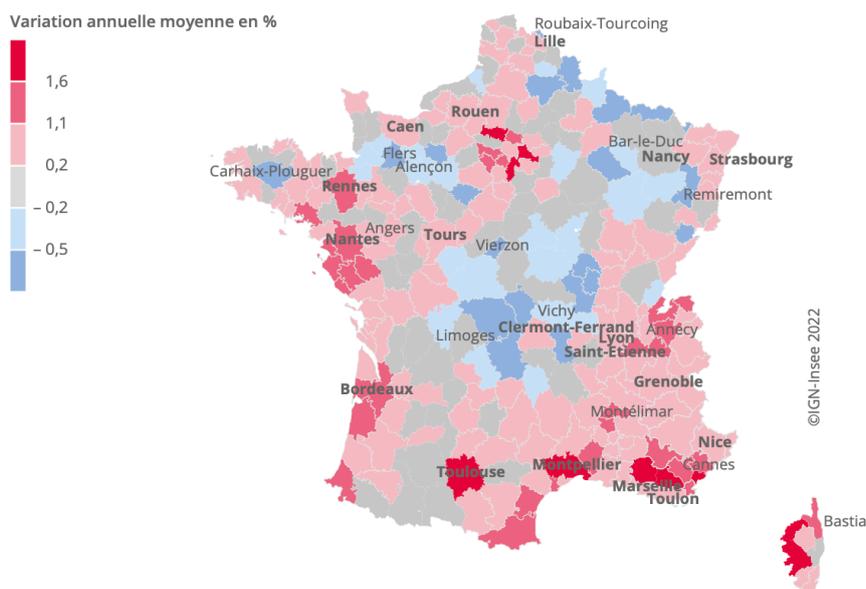
Source : *Comment l'âge de sortie des études et les débuts de carrière s'articulent-ils ?* Dares Analyses, 2024

5. La localisation des emplois

Entre 1975 et 2018, l'emploi a augmenté en moyenne de 0,5 % par an. Cette croissance a été inégalement répartie. La **variation annuelle** est plus forte (elle atteint ou dépasse 1,6 %) **dans 18 grandes zones d'emploi de plus de 200 000 emplois** (hors Ile-de-France), qui correspondent aux zones d'attraction de grandes métropoles, sachant toutefois que toutes les métropoles ne bénéficient pas de cette augmentation. Ces 18 zones regroupent en 2018 près d'un quart des emplois (24,5 %) soit 3,7 % de plus qu'en 1975. Le pourcentage des emplois d'Ile-de-France est stable sur la période (22% environ).

Les emplois de zones de moins grande taille (entre 50 000 et 200 000 emplois) diminuent sur la période (-0,6 point) et l'emploi baisse plus nettement dans les zones de moins de 50 000 emplois (-2,9 points).

Évolution de l'emploi par zones d'emploi entre 1975 et 2018

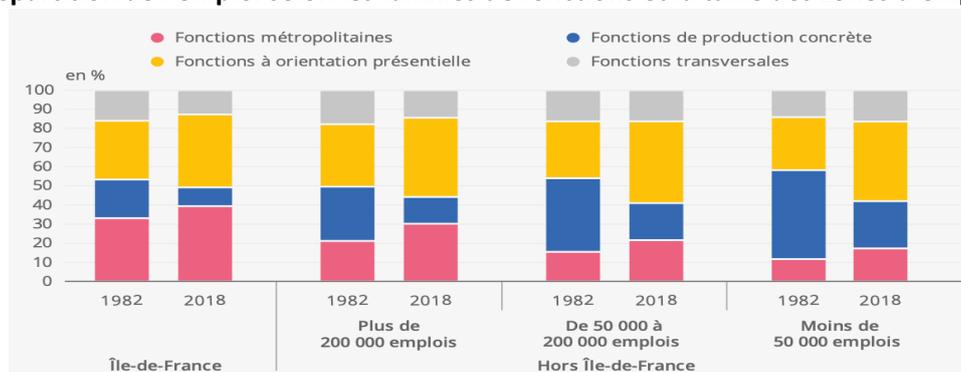


Source : *En 40 ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi*, Insee Première, 2022

La répartition des fonctions témoigne d'inégalités : dans les grandes aires (plus de 200 000 emplois), la part des emplois correspondant aux fonctions métropolitaines (conception, recherche, gestion, commerce inter-entreprises, prestations intellectuelles, culture et loisirs) a augmenté, de même que celle des fonctions présentes (distribution, artisanat, services de proximité, santé), tandis que les fonctions de production ont diminué. Ces évolutions sont bien moins marquées dans les aires de plus petite taille. Le type de population en emploi s'en ressent : l'aire de Paris et les grandes métropoles concentrent une population de cadres (y compris de cadres exerçant des fonctions métropolitaines) bien supérieure à celles des autres zones d'emploi.

Les inégalités ne résident pas seulement dans la répartition des emplois. Les fonctions dites « métropolitaines » concentrées dans les métropoles ont augmenté sur la période, passant de 19,8 % à 26,9 % de l'emploi, de même que les fonctions « présentes » qui passent de 30,1 % à 41,2 %. En revanche, les fonctions de production (fabrication industrielle et artisanale, construction, agriculture) ont diminué, passant de 34 % en 1982 à 16,9 % en 2018.

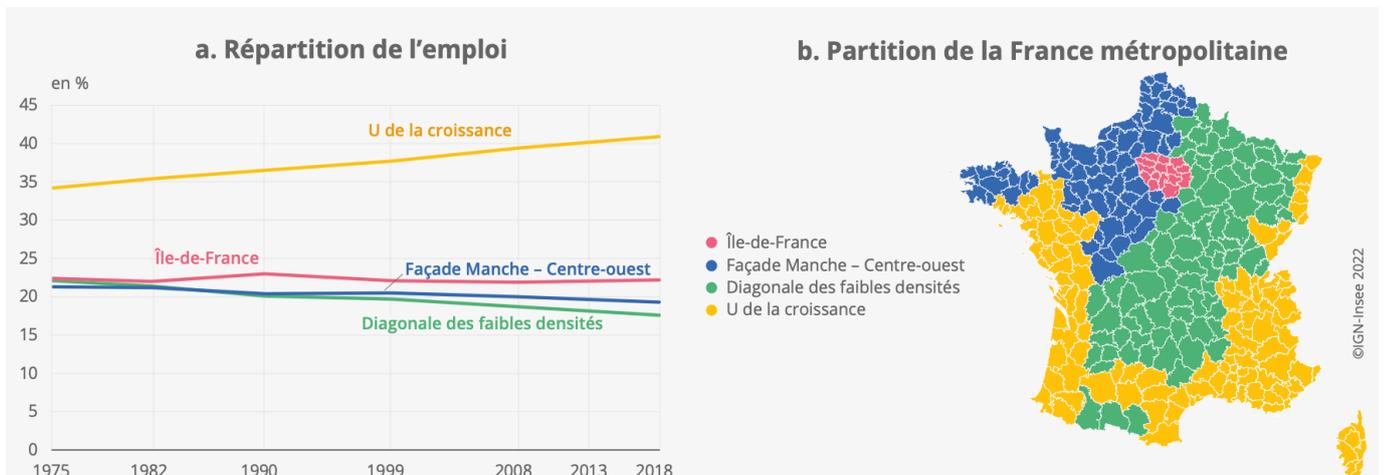
Répartition de l'emploi selon les familles de fonctions et la taille des zones d'emploi



Source : *En 40 ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi*, Insee Première, 2022

Dans l'étude qu'il a consacrée en 2022 à la répartition de la croissance de l'emploi, l'Insee distingue sur le territoire national quatre grands espaces ayant des dynamiques d'emploi différentes : dans celui dénommé le « U de la croissance », qui regroupe les zones d'emploi allant de Rennes aux côtes atlantique et méditerranéenne puis remonte vers Lyon et couvre une part de l'est de la France, l'emploi a augmenté en moyenne de + 0,9 % par an pendant la période. Cet espace, qui concentrait 34,2 % des emplois en 1982, en regroupe désormais 40,9 %.

Si l'Île de France a gardé sa part (22 %), en revanche, l'emploi a diminué de 2 points dans l'espace Manche Centre Ouest (19,3 % des emplois en 2018, 21,3 % en 1982) et de 4,5 points dans la diagonale des faibles densités (17,6 % en 2018, 22,1 % en 1982).

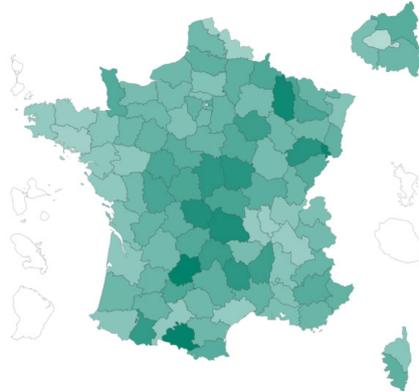


Source : *En 40 ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi*, Insee Première, 2022

Une particularité mérite d'être soulignée : le secteur industriel se concentre désormais dans les zones à faibles densités, souvent à dominante rurale. Le poids du secteur industriel reste ainsi plus important en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Pays de la Loire et en Normandie (17 % de l'emploi salarié, contre 12 % en moyenne en France et 7 % en Île-de-France).

S'agissant des types d'activité, le terme « concentration de l'emploi » désigne une réalité différente de celle évoquée précédemment : il recouvre une répartition de l'emploi dans une même zone entre un petit nombre d'entreprises. Dans cette situation, le travailleur a peu d'alternatives s'il doit changer d'employeur. Une telle concentration de l'emploi est particulièrement forte dans l'industrie : la carte ci-dessous montre une diagonale de la concentration de l'activité industrielle dans des zones qui ne sont pas les plus favorisées en termes de développement économique et de dynamisme géographique. La concentration de l'emploi conduit à des salaires plus bas et à une vulnérabilité particulière des salariés les moins qualifiés.

La diagonale de la concentration de l'emploi de l'industrie (2018)



Source : La concentration des emplois, une source négligée de disparités territoriales, CEPII, 2021

6. Des perspectives d'emploi qui se dégradent

Les créations d'emploi ont suivi un décroscendo depuis 2021 et 2022. Elles ont encore ralenti en 2024 (107 000 contre 255 000 en 2023, avec une destruction d'emplois marchands en fin d'année)

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié et du PIB en volume



Source : la situation du marché du travail au 1^{er} trimestre 2025, DARES

En 2024, la situation de l'emploi n'a pas été pour autant mauvaise : le taux d'emploi des 15-64 ans a progressé de 0,4 point (de 68,4 à 68,8). Il a toutefois légèrement baissé pour les jeunes (-0,6 points), s'établissant à 34,4 points, du fait de la réduction des avantages consentis à l'apprentissage. Le taux d'emploi des seniors a continué à progresser, surtout pour la tranche des 60-64 ans (+ 3,4 points, soit désormais 42,3 points), du fait de la réforme de l'âge de la retraite. Le taux de chômage d'ensemble en moyenne annuelle est resté identique (7,4 %).

Le premier trimestre 2025 ne témoigne pas de changements profonds : l'emploi salarié est quasi-stable, le chômage reste à 7,4 %, les défaillances d'entreprise, qui ont beaucoup augmenté depuis 2022, se stabilisent.

Toutefois, pour 2025 et les années suivantes, les perspectives se dégradent. Selon les prévisions de l'OFCE d'avril 2025, les emplois diminueraient de 110 000 en 2025 et de 81 000 en 2026 et le chômage pourrait augmenter à 7,7 puis 8,3 %. L'OFCE impute cette dégradation au niveau important des faillites constatées et à une faible croissance (liée elle-même à l'incertitude de la situation au niveau national et international), à l'augmentation de la population active liée à la récente réforme des retraites, et à la réduction, dans le budget 2025, des aides à l'emploi). Les prévisions de l'Insee sur 2025 sont concordantes, celles de la Banque de France sont meilleures à l'horizon 2026 et celles de l'UNEDIC annoncent une augmentation du chômage un peu plus limitée en 2025 (7,6 %) et 2026 (7,7%). La période qui s'ouvre sera sans doute peu favorable.